

CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, le 2 octobre 1902,



ES démocrates chrétiens avaient récemment fait parler d'eux, et, leur chef, l'abbé Romolo Murri avait prononcé il y a un mois, à San-Marino, ville libre enclavée au milieu du territoire italien, un discours qui paraissait un programme des revendications du parti. Car en Italie les démocrates chrétiens formaient un parti très ardent, très remuant, composé de jeunes qui mettent au service de ces idées nouvelles toute leur ardeur. On avait de divers côtés protesté contre ce programme, mais on se demandait qu'elle attitude prendrait le Saint-Siège. Il est vrai qu'on ne pouvait douter des sentiments du Vatican ; les instructions envoyées il y a quelques mois pour régler la démocratie chrétienne et la circonscrire dans l'œuvre des congrès dont elle faisait un groupe, marquaient assez clairement la tendance. Elles vint de s'affirmer d'une façon très énergique par une lettre, dans laquelle le cardinal Respighi, vicaire de Sa Sainteté, blâme nettement et sans ambages le discours que M. Murri a prononcé à San-Marino. Ce qui relève l'importance de ce document, c'est qu'il a été communiqué, par ordre de Léon XIII, à tous les Ordinaires d'Italie.

— Il n'est point difficile de trouver la raison d'une mesure aussi grave. Les démocrates chrétiens formaient un parti organisé, et tout en ne négligeant pas, dans leurs discours, ce qui est la démocratie chrétienne, c'est-à-dire l'action catholique de bienfaisance envers les peuples, voulaient arriver au but par un moyen qui leur était personnel. Selon eux, pour réaliser cette action bienfaisante de la religion, il fallait entrer dans la vie politique du pays et se servir du bulletin de vote. Or c'est là un premier obstacle, Pie IX avait déclaré le *non expedit*, c'est-à-dire il n'est pas expédient que les catholiques italiens participent à la vie politique de leur pays. Léon XIII maintint l'ordre donné par Pie IX, et, à l'occasion des dernières élections, précisant la portée du *non expedit* fit déclarer par la S. Pénitencerie que *non expedit* signifiait *non licet*. Par conséquent, la situation canonique était claire, et les démocrates chrétiens en désirant une chose contraire au vouloir pontifical se mettaient en opposition avec le souverain pontife.

De plus, les tendances des démocrates chrétiens sont connues. En vertu même du nom qui constitue comme leur drapeau, les démocrates penchent pour la république en Italie. Ils croient qu'elle seule pourra remédier aux maux dont se plaint le Souverain Pontife, et lui redonner son indépendance, ou au moins le mettre sur la voie de la reconquérir. Cette tendance ne pouvait s'abriter à l'ombre de la chaire pontificale ; elle aurait donné raison au gouvernement italien de traiter les catholiques en suspects, et aurait justifié toutes